



Commission Jeunesse

Synthèse des travaux

Novembre 2018

Les Parisiennes et Parisiens se situant entre l'enfance et l'âge adulte ».

Cette catégorie comprend :

- Les adolescents de 10 à 18 ans (définition de l'OMS)
- Les jeunes adultes de 18 à 30 ans
- Les jeunes adultes n'ayant pas acquis leur autonomie financière et affective (définition tenant compte de l'insertion et de la décohabitation comme rite de passage à l'âge adulte)

- ▶ *635 000 Parisien.ne.s concernés, soit 29% de la population de la ville*
- ▶ *512 000 jeunes collégiens, lycéens ou étudiants sont scolarisés à Paris*
- ▶ *16 100 jeunes ont terminé leurs études sans qualification mais avec le Brevet des collèges,*

► **Mission**

Paris se doit de devenir la ville solidaire et dynamique pour les générations futures

► **Vision :**

Construire une nouvelle logique d'accompagnement des nouvelles générations pour leur autonomie et épanouissement

la Commission a identifié 4 thèmes prioritaires :



Lieux et vie de quartier

« Elargir les opportunités dans la proximité pour les jeunes »

Formation et insertion professionnelle

« Agir contre le décrochage scolaire et favoriser l'insertion professionnelle pour TOUS »

Le logement

« Accroître l'offre de logement en faveur des jeunes précarisés, Lutter contre les discriminations »

La santé des jeunes

« accessibilité, lisibilité, médiation »

1. « LIEUX ET VIE DE QUARTIER »

Le lieu dont il est question doit être un espace de **partage, de rassemblement, d'apprentissage, d'intégration,**

Qui permet la **découverte, l'appartenance, l'ouverture et l'aventure,**

Trop de jeunes de tous âges et toutes conditions ne savent pas où se retrouver et/ou se divertir à moindre frais à Paris

Les outils technologiques digitaux peuvent isoler physiquement les jeunes

Un besoin important de contacts et d'échanges durant l'adolescence pour se construire et s'épanouir

Un contexte parisien particulier...

- ▶ Densité de la ville de Paris
- ▶ Errance de certains jeunes

...et des problématiques plus spécifiques aux lieux en général :

- ▶ Manque de lieux ou de visibilité des lieux et des équipements de proximité ouverts aux jeunes
- ▶ Problèmes d'amplitude d'horaires
- ▶ Sous-utilisation des lieux et équipements existants
- ▶ Manque de moyens humains d'accompagnement

- ▶ Promouvoir la **mixité sociale** ;
- ▶ Favoriser les **échanges**, particulièrement non marchands, les groupes inter-âge et l'entraide (apprentissage par le jeu, aide aux devoirs, création d'un collectif) ;
- ▶ Favoriser **l'implication de la jeunesse**, développer les moyens d'engagement de la jeunesse, et les dispositifs de coopération

En tenant compte des modes de vie des jeunes et du manque d'espace (s).

Proposition 1 : Optimiser ce qui existe

Proposition 2 : Créer de nouveaux lieux

Proposition 3 : proposer des utilisations alternatives de l'espace

Sous-proposition 1 : Élargir l'amplitude horaire d'ouverture des lieux et équipements dédiés :

- ▶ lieux culturels (bibliothèques, musées) ;
- ▶ équipements sportifs ;
- ▶ Jardins publics ;
- ▶ Lieux d'information des jeunes ;
- ▶ Planning familial.

Et en garantissant l'accès des filles à ces espaces.

Sous-proposition 2 : Ouvrir les établissements d'enseignement en fin de journée et les week-ends / vacances

- ▶ Ces lieux seraient ouverts aux jeunes collégiens pour 3 types d'activités :
 - ▶ **Travail personnel**, au calme,
 - ▶ **Travail de groupe**, réunions,
 - ▶ **Activités** proposées par les associations (formation au numérique, ateliers culturels, etc.)
- ▶ Encadrement par des associations (aide aux devoirs, initiation aux arts et sports, etc.). Il est souhaitable que ces mises à disposition de lieux et ces activités soient gratuites pour les jeunes.
- ▶ Création d'une offre « péri-collège »

Sous-proposition 1 :
Amener les bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers à prévoir des lieux de convivialité accessibles aux jeunes.

Tant dans les projets de construction que dans les projets de rénovations ou de reconversion.

Sous-proposition 2 : proposer des utilisations alternatives de l'espace public

- ▶ Des espaces éphémères :
 - ▶ Ce concept suppose de réaliser des aménagements légers pour une durée donnée et dans un espace déterminé. Toute décision de construction serait prise en concertation avec la population.
 - ▶ Ces espaces éphémères pourraient répondre à divers besoins des jeunes (Exemples : Terrains de sport éphémères pour initiation ou tournoi ; Module de découverte d'un métier ; Jardin partagé destiné aux jeunes).
- ▶ Des « Villages ambulants » :
 - ▶ Utiliser l'espace public pour amener une structure itinérante offrant des informations et services aux jeunes et des Initiations (artistiques, culturelles, sportives) ;
 - ▶ Des campagnes d'information sur la santé, les métiers, l'orientation professionnelle, l'aide au logement.

Ces espaces, éphémères ou ambulants devront être non marchands

2. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

► PARIS

69% des 16/25 ans à Paris sont scolarisés, contre 56% au niveau national et 40% ont un diplôme supérieur à bac+2 (contre 17% en Île de France).

7% des Parisiens de 16 à 25 ans sont sans diplôme. **16 100** jeunes ont terminé leurs études sans qualifications et n'ont que le Brevet des collèges,

9% des 15/29 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, soit 28 500 personnes. (source recensement et APUR)

Enjeux

ne pas cibler uniquement les jeunes en difficulté mais adopter une vision positive des jeunes qui ont souvent des idées mais pas de moyens

Renforcer les Compétences attendues par les recruteurs (freins à l'insertion dans le marché du travail)

Dans le « savoir-faire »

- ▶ Formation
- ▶ Expérience
- ▶ Dans le « savoir-être »
- ▶ Motivation et disponibilité
- ▶ Relationnel, présentation
- ▶ Polyvalence et capacité d'adaptation

Lever les freins périphériques

- ▶ Mobilité (transport et lieu de résidence)
- ▶ Maîtrise du numérique
- ▶ Etat de santé (notamment psychique)
- ▶ Articulation vie familiale/vie professionnelle
- ▶ Difficultés financières
- ▶ Logement
- ▶ Défaut de couverture sociale
- ▶ Isolement et faiblesse du soutien familial

- ▶ **1 : Accompagner la réussite éducative et se fixer un objectif « territoire Zéro décrocheur »**

- ▶ **2 : favoriser la création d'entreprise par les jeunes et l'emploi à Paris**

Proposition 1 : Accompagner la réussite éducative et se fixer un objectif « *territoire Zéro décrocheur* »



1. Prévenir l'échec de l'insertion professionnelle, (collège puis lycée)

- Renforcer l'aide à l'orientation, la découverte des métiers, le soutien scolaire pour l'acquisition des fondamentaux (expérimentation de *Maisons des collégiens*),
- soutien familial.

2. Développer les actions de remédiation ou de remobilisation pour les moins formés ou ceux en difficulté :

- Ecoles de la deuxième chance, garantie jeune et accompagnement renforcé
- Ecole de production avec internat, chantiers écoles.

Proposition 2 : favoriser la création d'entreprise par les jeunes et l'emploi à Paris



1. Renforcer la réflexion prospective sur les activités et emplois de demain
notamment avec les Chambres Consulaires,

2. Favoriser l'entrepreneuriat des jeunes

Autour des métiers pourvoyeurs d'emplois (digitaux, services à la personne, services)

et d'une aide à l'installation des commerces de proximité,

En développant les coopératives éphémères et les coopératives d'activité et d'emploi, qui permettent aux jeunes d'entreprendre dans un cadre plus sécurisé

A Paris :

Beaucoup de jeunes précaires ou à faibles revenus (ex : la garantie jeunes à 484€ mensuels),

Tension immobilière très forte qui se traduit notamment par des périodes de cohabitation familiale prolongées,

Une préoccupation majeure pour les jeunes à Paris cf. le dernier vœu du Conseil Parisien de la Jeunesse : « *considérant que la Ville de Paris a développé différents aides au logement pour les jeunes – aide au logement étudiants, soutien aux foyers des jeunes travailleurs...- mais que celles-ci ne couvrent pas l'ensemble des situations existantes* »,

De la discrimination envers les jeunes dans l'accès au logement social ou privé,

- 1) Développer l'offre de logement pour les jeunes**
- 2) Lutter contre la discrimination dans l'accès au logement**

Proposition 1 : Développer l'offre de logement pour les jeunes



- Créer davantage de petits logements individuels (y compris des logements modulaires sur le modèle des containers) et des grands logements configurés pour la colocation ,

Renforcer l'effort de la Ville en ce sens à travers l'aide à la pierre,

- Faire une campagne de promotion de la colocation intergénérationnelle (jeune hébergé chez une personne âgée en échange d'aide pour diverses tâches)

Proposition 2 : Lutter contre la discrimination dans l'accès au logement



- ▶ Inciter les bailleurs sociaux et privés à louer aux jeunes notamment par une campagne de la municipalité,
- ▶ Sanctionner les comportements discriminatoires.
- ▶ Expérimenter la mise en œuvre d'une caution morale de type « passeport logement ».

PROPOSITION TRANSVERSALE :

*CRÉATION D'UN PORTAIL UNIQUE POUR
LES JEUNES*

La création d'une plateforme numérique fonctionnant sur le modèle d'un portail unique serait :

- ▶ **Informative sur les dispositifs d'accès aux droits** de manière large (logement, santé, aides diverses...) **et les espaces dédiés** dans chaque arrondissement de Paris, la plateforme récapitulerait ainsi l'existant à travers une navigation facilitée et des liens renvoyant vers les sites adéquats.
- ▶ En parallèle, elle devrait permettre également aux jeunes de pouvoir **s'engager via la proposition de projets,**

Un portail unique pour les jeunes : comment ?



Cette plateforme serait construite avec différentes entrées pour être une source d'informations pour tous (par exemple un onglet « *je cherche...* » / « *j'ai un projet...* »)

Le cahier des charges serait co-construit avec les futurs usagers puis appel d'offre pour rechercher un prestataire.

NB : face à des jeunes qui peuvent avoir des difficultés de maîtrise des outils numériques, l'objectif est de porter une attention particulière à la conception de cette plateforme.



MERCI DE VOTRE ATTENTION